



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service préservation et aménagement de l'espace
Bureau planification et prévention
des risques technologiques
Affaire suivie par : Estelle MONNOT
Tél : 03 80 29 42 06
mél : ddt-cdpenaf@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le

Le secrétaire général

à

Monsieur le Directeur de Corsica Sole
59 rue Pernety
75014 PARIS

Objet : Avis du préfet sur l'étude préalable agricole – Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Thenissey

Vous m'avez adressé une étude préalable comprenant les mesures de compensation collective agricole, relative à votre projet de parc photovoltaïque sur la commune de Thenissey. Ce projet porte sur une surface de 20 ha sur des terrains ayant encore une vocation agricole.

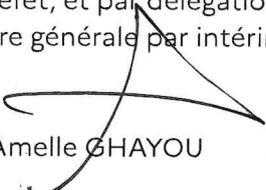
Conformément au décret n° 2016-1190 du 31/08/2016, j'ai transmis l'étude pour avis à la commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Lors de sa réunion du 17 octobre 2024, la CDPENAF a pu assister à la présentation de votre étude et des mesures prévues au titre de la compensation.

A l'issue de ces débats, la CDPENAF a émis un avis favorable au projet.

Je vous informe que j'émetts un avis favorable sur votre étude préalable agricole et sur le montant de 43 016 € qui est proposé pour la compensation collective agricole.

Le préfet,
pour le préfet, et par délégation
la secrétaire générale par intérim


Amelle GHAYOU